



Ecole Maternelle
161 rue de la Rivoirette
38 510 Morestel
04 74 96 79 40
maternelle.morestel@free.fr

COMPTE RENDU du CONSEIL d'ECOLE séance du mardi 3 juin 2014 Conseil d'Ecole exepctionnel année scolaire 2013/2014

Le Conseil d'École s'est réuni le mardi 3 juin 2014 à 18h30, dans la salle des maîtres de l'école maternelle.

Etaient présents :

- M Rival, Maire de Morestel, Mme Perrin, adjointe, M Vial, adjoint en charge des travaux, M Diagne, DGS, mairie de Morestel
- Mmes Bonvini, Bouquety, Ginet, Maini, M Bernard, parents délégués
- Mmes Charbonnier, Fernandez, Hervier, Valla, Sanchez-Lambert, enseignantes ; M Hervet, enseignant spécialisé
- Mme Guienne, psychologue scolaire
- Mme Chapeau, responsable des ATSEM(s)

absents excusés

- M Clanché, inspecteur de l'Education Nationale
- Mme Vonin enseignante
- M Paviot, DDEN

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

Expérimentation dans l'organisation des rythmes scolaires :

Ce Conseil d'école exepctionnel est réalisé en commun avec l'école élémentaire car le sujet concerne les deux écoles.

L'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires mise en place par le décret du n° 2013-77 du 24 janvier 2013 permet de mieux répartir le temps d'enseignement sur la semaine en assurant une plus grande régularité des apprentissages. Il s'agit ainsi de répondre à la nécessité d'un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Il prévoit à la charge des communes un Temps d'Accueil périscolaire de 3h par semaine pendant lequel des activités diverses doivent être proposées.

Le nouveau décret du 7 mai 2014 permet, à titre expérimental, de concentrer ce TAP sur une ½ journée et la mairie de Morestel souhaite une organisation dans ce sens et propose de regrouper le Temps d'Accueil Périscolaire sur une demi-journée, le vendredi après-midi.

Pour l'école maternelle, les horaires scolaires seraient :

8h40 / 11h45 13h20/ 16h15 le lundi, mardi, jeudi
8h45 / 11h45 le mercredi
8h45 / 11h45 le vendredi

Le vendredi après-midi, de 13h20 à 16h20 serait consacré au Temps d'Accueil Périscolaire (TAP).

La mairie présente l'organisation qu'elle préconise et les raisons de ce choix.

Mme Perrin reprend l'historique des décisions. Deux conseils d'école (maternelle et élémentaire) ont permis de décider de l'organisation des rythmes scolaires sur la commune de Morestel. En maternelle, le temps scolaire s'arrêtait à 15h30 au lieu de 16h20 actuellement.

Les élections municipales ont ralenti le projet et mi-avril, la municipalité a souhaité organiser des réunions au niveau des 2 écoles pour organiser les TAP. Fin avril, un nouveau décret amène des changements dans l'organisation du temps scolaire. Ce décret est paru le 7 mai et la mairie s'est interrogée sur la nécessité de revoir l'organisation du temps scolaire. Le décret du 7 mai 2014 prenant en compte les difficultés d'organisation permet aux communes de regrouper les TAP sur une demi-journée. La commune, dans l'optique de mettre en place une organisation la plus optimale possible, a souhaité s'inscrire dans cette démarche expérimentale. Cette organisation sur une demi journée le vendredi après-midi permettra une meilleure prise en charge des enfants, une meilleure mobilisation des moyens communaux (locaux et personnels). Dans le cadre de cette organisation, les TAP se dérouleront le vendredi après-midi de 13h20 à 16h20. La mairie insiste sur le fait qu'elle essaie de trouver la solution la plus consensuelle, la plus simple avec des temps de jonction qui se passent au mieux. En effet, minimiser le nombre de temps de jonction entre scolaire et périscolaire permet de minimiser les risques.

A la question d'un parent qui pose la question d'une participation financière, la mairie répond que tout service a un coût et qu'il sera donc demandé une participation financière.

M Feuillet, DDEN se présente et interpelle sur le fait que les rythmes scolaires ne sont pas discutés en mettant l'enfant au centre des discussions et que ceci est regrettable.

Les parents donnent leur avis sur l'organisation proposée.

Les parents d'élèves ont organisé une enquête pour demander l'avis des parents d'élèves. 70% des parents préfèrent que les TAP soient regroupés le vendredi après-midi. Les parents expliquent que pour les parents cette organisation serait plus facile. Ils ont eu des retours des assistantes maternelles qui ne pourront plus prendre des enfants scolarisés dans leur contrat car les plus petits qu'elles gardent n'auront pas assez de temps pour faire la sieste. D'autre part, les horaires différents au niveau des TAP entre l'école maternelle et l'école primaire posent des problèmes d'organisation aux familles.

Les enseignants donnent leur avis

Les enseignants de l'élémentaire se sont réunis pour discuter du nouveau décret. Après discussion, les enseignants n'étaient pas favorables au vendredi après-midi mais proposaient un autre jour de la semaine (le mardi ou le jeudi après-midi) pour éviter cette pause trop longue de deux jours et demi qui n'est pas favorable aux apprentissages. Les temps d'apprentissages sont concentrés sur le début de la semaine alors que les chronobiologistes disent qu'il faut essayer d'étaler les apprentissages et que plus la coupure est longue et moins elle est favorable aux enfants.

M le Maire répond que choisir un autre jour que le vendredi serait plus difficile à mettre en place, notamment du point de vue de la mobilisation du personnel et de l'organisation de l'entretien nécessaire des locaux.

L'équipe enseignante de l'école maternelle pense que la solution des TAP regroupés sur une demi-journée le vendredi après-midi n'est pas cohérente avec le but premier de la réforme qui est d'alléger la journée de classe. De plus, une coupure de 2 jours et demi semble trop longue dans l'optique d'un rythme de la semaine adapté aux enfants ce que des études des chronobiologistes ont démontré. Il nous est apparu au retour de l'enquête organisée par les parents, que la majorité d'entre eux sont majoritairement favorables au vendredi après-midi réservé pour les TAP. Nous ne nous opposerons donc pas à ce choix.

Après discussion et vote,

le Conseil d'Ecole émet un avis favorable sur l'expérimentation du regroupement des TAP sur une demi-journée le vendredi après-midi.

Nombre de votants sur la liste : 14 nombre de votants présents : 13
7 voix en faveur de l'expérimentation sur la demi-journée du vendredi après -midi
5 bulletins « ne se prononce pas »
1 bulletin blanc.

A 19h30, la séance est levée.

À Morestel, le 3 juin 2014

Compte-rendu rédigé par Mme Sanchez-Lambert, directrice



Ecole Maternelle Saint-Exupéry
161, rue de la Rivoirette
38510 MORESTEL
Mail : 0383427u@ac-grenoble.fr
Tél. 04 74 96 79 40

Copie transmise à

- Monsieur Clanché, Inspecteur de l'Education Nationale
- Monsieur Rival, Maire de Morestel
- Monsieur Paviot, DDEN

- Mesdames et monsieur les représentants des parents d'élèves
- Mmes les enseignantes, Mme Guienne (psychologue scolaire), M Hervet (maître E)
- M Sambuy, directeur du Centre Social de Morestel